

# Fonds Kornelia Dirichs

## Appel à projets 2022



© Syda Productions

## Répondre aux besoins des femmes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi dans la Région de Bruxelles-Capitale

### Contexte

Les [dénombrements sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi](#)<sup>1</sup> organisés par les équipes de chercheurs de la LUCAS KU Leuven, du CIRTES UCLouvain et de l'ULG, à la demande de la Fondation Roi Baudouin, révèlent que lorsqu'on examine le sans-abrisme caché, la proportion de femmes s'élève à environ 30 à 35 %. Les femmes en situation d'errance, séjournent plus fréquemment chez des amis et des membres de leur famille, dans des espaces non conventionnels (garages, maisons dépourvues d'installations sanitaires, etc.) ou dans des centres d'accueil temporaires (< 1 an). Souvent, elles se retrouvent dans cette situation avec leurs enfants.

Les femmes sont donc touchées par le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, mais sont moins visibles. La recherche action récente de l'asbl L'ilot<sup>2</sup> révèle que des approches spécifiques sont nécessaires pour atteindre et soutenir les femmes en situation de sans-abrisme. Ces femmes, qui sont confrontées à des circonstances spécifiques pouvant conduire à l'errance (la violence intrafamiliale est plus souvent à l'origine de cette situation d'absence de logement que chez les hommes<sup>3</sup>), ont également besoin d'une offre adaptée d'accompagnement et de logement.

Par le biais de cet appel à projets, le Fonds Kornelia Dirichs, géré par la FRB, souhaite œuvrer en faveur des femmes en errance dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le fonds soutiendra des initiatives visant l'accès à un hébergement durable, des actions centrées sur l'accompagnement de ces femmes, qu'elles aient eu accès à un logement ou qu'elles se trouvent toujours en situation d'errance.

### Objectif

Le Fonds souhaite lutter contre le sans-abrisme des femmes à Bruxelles.

Un soutien sera accordé pour **trois types d'initiatives**, chacune axée sur les besoins des femmes concernées :

<sup>1</sup> <https://www.kbs-frb.be/fr/denombrement-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>

<sup>2</sup> <https://ilot.be/sans-abrisme-au-feminin-sortir-de-linvisibilite/>

<sup>3</sup> <https://www.kbs-frb.be/fr/zoom-le-sans-abrisme-au-feminin>

- Un **accompagnement** (qu'il soit préventif ou curatif) de femmes en situation d'errance (catégories ETHOS Light<sup>4</sup>), adaptée à leurs besoins spécifiques ;
- La création de **solutions de logement durable** supplémentaires réservées à ce groupe cible ;
- **L'accompagnement** de ces femmes **dans leur logement**.

### Pour qui et pour quels organisations ?

- Les organisations qui accompagnent les femmes qui se trouvent/risquent de se trouver en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi, qui leur proposent des solutions de logement ou qui les accompagnent dans leur logement. Le soutien peut être utilisé à diverses fins: financement de l'accompagnement, (re)construction, matériaux, etc.
- Le Fonds vise à soutenir et à favoriser des partenariats entre les différents acteurs. Par ex. les sociétés de logement social, les CPAS, les acteurs du marché locatif privé, les sociétés coopératives, les agences immobilières sociales, le secteur de la santé (mentale), les prisons, etc.

### Quel soutien financier ?

- Le budget alloué à cet appel d'offres s'élève à **400 000 €**.
- Les candidats peuvent demander un soutien de **20 000 € à 60 000 €**.

### Quelles sont les autres conditions à remplir ?

Les responsables des projets sélectionnés seront invités à participer à des interventions et à partager leurs connaissances et savoir-faire avec d'autres lauréats bruxellois.

### Quels sont les critères de sélection ?

La demande est recevable si :

- le dossier de candidature est dûment complété dans la langue du formulaire et remis à temps ;
- le/la responsable de l'organisation ou de l'association est âgé(e) de plus de 18 ans ;
- l'organisation soumissionnaire n'est pas un acteur public ou une organisation purement commerciale et est établie et active en Belgique.

Le jury procédera à une sélection des dossiers recevables sur la base des critères suivants :

- La mesure dans laquelle l'initiative répond aux **besoins spécifiques des femmes sans abri et sans chez-soi** ;
- Les **partenariats conclus** et les **actions concrètes** déjà entreprises sur le plan de la collaboration entre les différents acteurs ;

---

<sup>4</sup> [FEANTSA - ETHOS Light](#)

- La **valeur exemplaire** du projet et l'éventuel **caractère évolutif** de l'initiative, la mesure dans laquelle cela contribue à une vision et à une approche différentes du sans-abrisme au féminin ;
- Les **résultats mesurables** : le nombre de femmes soutenues ou hébergées grâce au soutien apporté, l'impact potentiel de l'initiative, la rupture d'un éventuel « cycle de sans-abrisme » chez les femmes, l'impact sur leur qualité de vie, l'impact sur le secteur de lutte contre le sans-abrisme bruxellois.
- L'**expérience** dans l'accompagnement, l'émancipation et la participation des femmes ;
- Le **professionnalisme** de l'organisation : travailler de manière professionnelle, obtenir des résultats, connaître ses points forts et ses points faibles, avoir une vision claire à long terme et s'efforcer de produire des effets durables ;
- Les organisations participantes sont **financièrement saines** ; les actions futures sont incluses dans un plan financier clair et précis.
- Le jury veillera à répartir le soutien entre les différentes initiatives :
  - Une proposition d'**aide préventive ou curative aux femmes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi**, adaptée à leurs besoins spécifiques ;
  - La création de **solutions de logement durable** supplémentaires pour les femmes en situation d'errance ;
  - L'**accompagnement de ces femmes dans le nouveau logement**.

## Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 17 mai 2022 avant minuit.
- Annonce de la sélection : juillet 2022.
- Les organisations sont censées :
  - soumettre un rapport d'évaluation en décembre 2022 et juin 2023
  - participer aux éventuelles interventions.

## Besoin d'informations ?

Pour obtenir de plus amples informations et accéder au dossier de candidature en ligne, veuillez consulter le site Web [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), appeler le 02-500 45 55 ou envoyer un e-mail à [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be).

Pour les questions très spécifiques, veuillez contacter Caroline George par téléphone (02-549 02 43) ou par e-mail ([george.c@kbs-frb.be](mailto:george.c@kbs-frb.be)).